déi Lénk ESCH

Esch/Alzette, le 27 janvier 2025

Concerne : **Demande de mise à l'ordre du jour du Conseil communal**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,
Monsieur le secrétaire général,

Me référant à l'article 13 de loi communale, je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal de la Ville d'Esch un point concernant les logements non-occupés sur le territoire de la Ville.

Le Luxembourg est depuis des années confronté à une crise du logement qui est principalement due à une pénurie de logements. La Ville d'Esch n'échappe malheureusement pas à cette tendance nationale.

Une des pistes souvent évoquées pour face à cette crise est la mobilisation de logements non-occupés. Dans une interview à la radio 100,7, le bourgmestre de la Ville d'Esch le formulait ainsi : « Mär mussen eis zu Esch rëm drop konzentréieren, daat ze erhalen, waat mer hunn. »[1]

Dans cet ordre d'idées, il serait utile de faire un premier état des lieux concernant les logements non-occupées et ceci à trois niveaux : les logements communaux non-occupés, les logements étatiques non-occupés et les logements privés non-occupés et de discuter des possibilités de mobilisations de ces logements dans l'intérêt de la population.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre ainsi que Messieurs les Échevins, l'expression de ma plus haute considération.

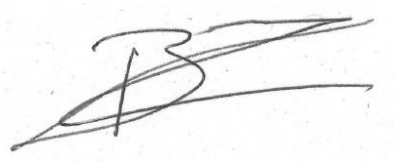

Marc Baum
Conseiller communal

[1] https://m.100komma7.lu/episoden/Christian-Weis?pd=radio